

SÉANCE DU 20 JUIN 2011

~~~~~

Date de convocation : 3 mai 2011

L'an deux mille onze, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Marie-Pierre REYNAUD quia donné pouvoir à Lucien GOLLE.

Monsieur Patrice MONDON a été nommé secrétaire de séance.

## 1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2011

Après lecture, le procès verbal de la séance du 9 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2/ AUGMENTATION DES TAUX

Le Maire rappelle le projet évoqué lors du conseil municipal du mois d'avril d'étudier les répercussions financières sur le prochain budget d'une éventuelle augmentation des taux des impôts directs locaux.

4 simulations proposées par le Trésorier ont été transmises avec les convocations. Après concertation, d'autres simulations seront sollicitées avant de prendre une décision.

## 3/ AUGMENTATION DES TARIFS DE L'EAU

Suite à la réunion de la commission Eau et Assainissement du 14 juin dernier, et après concertation les tarifs suivant sont proposés au vote :

- Prix du m3 eau 1.45 €
- Prix du m3 assainissement 1.02 €
- Abonnement réseau eau 78 €
- Abonnement réseau assainissement 51 €
- Abonnement réseau eau camping 64.80 € à multiplier par 14 emplacements
- Abonnement réseau assainissement camping 45.60 € à multiplier par 14 emplacements
- Abonnement eau gîte 32.40 € ( soit 50 % tarif camping)
- Abonnement assainissement gîte 22.80 € ( soit 50 % tarif camping)
- Taxe raccordement assainissement 2000 €
- Pose de compteur eau 200 €
- Frais pour intervention de changement d'abonné 50 €

Le conseil municipal vote à 11 voix pour et 2 abstentions ces tarifs, appliqués à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 sur la facturation relative à la consommation du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

Lucien Gollé souligne qu'il serait souhaitable de mettre un compteur sur chaque borne d'arrosage. Ceci permettrait peut être de diminuer les différences existantes entre les relevés de production d'eau et celle d'utilisation.

Une étude est en cours pour envisager l'achat d'un matériel plus performant afin de nous permettre une facturation plus juste et mieux répartie selon la saison .

#### **4/ PERTES IRRECOUVRABLES**

Les élus ont voté à l'unanimité l'inscription au budget de l'eau et l'assainissement la somme de 347.69 € en tant qu'irrecouvrables des années antérieures sur l'exercice 2011.

#### **5/ RACCORDEMENT RESEAU EAU QUARTIER DES ESTANGS**

1. **Attribution de la subvention au titre de la DETR ( dotation d'équipement des territoires ruraux** de 25 % soit 61 000 € pour la réalisation du raccordement d'eau potable du Hameau.
2. **Attribution de la subvention au titre du Programme Départemental du Conseil Général** de 45 % soit 109 800 € pour ce même dossier.

Nous avons donc 70 % de prise en charge, soit 170 800 € sur les 244 000 € HT prévisionnel des travaux.

Mme le Maire informe les élus qu'elle a sollicité Mr Besson pour l'octroi d'une subvention de 5000 euros au titre de la réserve parlementaire.

Le Maire demande aux élus de voter pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de raccordement du réseau AEP, quartier des Estangs, afin de programmer les travaux au plus vite, sachant que l'appel d'offres relatif au choix de l'entreprise a été lancé, et s'est terminé le 17/6. L'ouverture des plis aura lieu le 28 juin prochain à partir de 16 h.  
Vote à 12 voix pour et une voix contre.

#### **6/ EMPRUNT BUDGET COMMUNAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire rappelle qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés entre 2010 et 2011, sans qu'aucun emprunt n'ait été pris.

Il y a donc lieu de prendre un emprunt pour régulariser la situation comptable, et le Maire propose un seul emprunt pour plusieurs opérations d'investissement sur chaque budget.

Vote à l'unanimité d'un emprunt de 92 000 € d'une durée de 15 ans au taux de 3.97% pour le budget communal (columbarium, réfection façades églises de Venterol et Novézan, achat du terrain sous l'école).

De même, vote à l'unanimité d'un emprunt de 200 000 € d'une durée de 15 ans au taux de 3.97 % pour le budget eau et assainissement, relatif aux opérations d'investissement suivantes : source de Grioux, Canalisation Combe de Sauve, Extension canalisation Pont de Novézan, raccordement du réseau eau des Estangs 1<sup>ère</sup> tranche.

## **7/ AUTORISATIONS ABSENCES EVENEMENTS FAMILIAUX**

La municipalité en temps qu'employeur doit définir la liste des autorisations d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels, soit des jours accordés pour les mariages, les décès et les maladies très graves.

Cette décision aurait due être actée depuis longtemps et doit être régularisée.

Après concertation, les élus à l'unanimité décident d'accorder les absences suivantes :

Mariage :

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| De l'agent ( ou souscription PACS)       | 6 jours |
| D'un enfant, père, mère                  | 3 jours |
| D'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur | 2 jours |

Décès

|                                                |         |
|------------------------------------------------|---------|
| Du conjoint                                    | 5 jours |
| D'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère | 3 jours |
| Grands parents                                 | 2 jours |

Maladie très grave

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Du conjoint             | 5 jours |
| D'un enfant, père, mère | 3 jours |

## **8/ JOURNEE DE SOLIDARITE**

De même, la municipalité doit statuer sur le reversement des horaires dévolus, à la journée de solidarité.

Le Maire suggère de proposer aux agents de reverser le nombre d'heures dues en les prélevant sur leurs heures supplémentaires effectuées durant l'année

Vote à 11 voix pour et 2 contre pour cette proposition.

## **9/ DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Le Maire donne lecture de la lettre transmise par Mr et Mme GERBER.

Après délibération refuse à l'unanimité de répondre favorablement à leur demande, souhaitant que cette parcelle constructible reste dans le domaine communal.

## **DOSSIERS EN COURS**

- Recrutement agent communal : un contrat unique d'insertion de 6 mois a été accordé à la commune qui avait retenu la candidature de Mr ADAMSKI.
- Une proposition d'achat de la ferme Marcellin a été faite à la commune et sera étudiée à la prochaine commission fixée le 6 ou 11 juillet prochain à 18 heures selon les disponibilités du candidat.
- CLSH : les élus ont étudié avec parents et personnel les différentes possibilités de maintenir le CLSH avec moins de personnel. Décision finale en attente de la proposition éventuelle de CUI de pôle emploi ( pas d'enveloppe financière à ce jour).
- Remontées capillaires sur les murs de l'école importants : des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées ; A revoir au prochain conseil.
- Afin de répondre aux questions de Mme Lambert posées au précédent conseil, une réunion de la commission eau et assainissement aura lieu le 6 ou 11 juillet à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 18 juillet 2011 à 20 heures 30.